Municipalité de Saint-Robert
666, chemin de Saint-Robert,
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Robert, le 7ème jour du mois de décembre 2026, à 19 heures 30, au centre communautaire, au 1 rue Aggée Pelletier, à Saint-Robert.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 113-2026 :

Natures et effets :

Le but de cette demande est la régularisation de 3 bâtiments dont la marge avant n'est pas conforme et dont les droits acquis ne sont pas avérés.

Selon la grille des usages et des normes, la maison et les 2 garages devraient avoir une marge avant minimale de 12 mètres.

Selon le certificat de localisation joint à la demande, la résidence est implantée à 11.64 mètres de la ligne avant, soit un manque de 0.36 mètre.

Le plus gros des deux garages se trouve à seulement 2.44 mètres de la ligne avant, soit 9.56 mètres trop proche, quant au plus petit il se situe à 4.46mètre soit 7.54m trop proche de la ligne avant.

Identification du site concerné :

- Au 593 rang Bellevue, lot 6 731 231 du cadastre du Québec, zone A-307

Prenez avis que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 7ème jour du mois de décembre 2026, à 19 heures 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Robert, ce 4ème jour de novembre 2026.

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière